



CARTON À BOISSONS

Chiffres 2024

Les cartons à boissons sont collectés dans le sac bleu. Ils font partie des PMC. Le recyclage des cartons à boissons en fibres requiert des installations spécialisées de recyclage du papier et du carton. En effet, les installations de recyclage de papier et de carton standard ne peuvent traiter les cartons à boissons, qui doivent d'abord subir un prétraitement et ensuite passer plus de temps dans la « machine de mise en pâte ».



Scénario de collecte

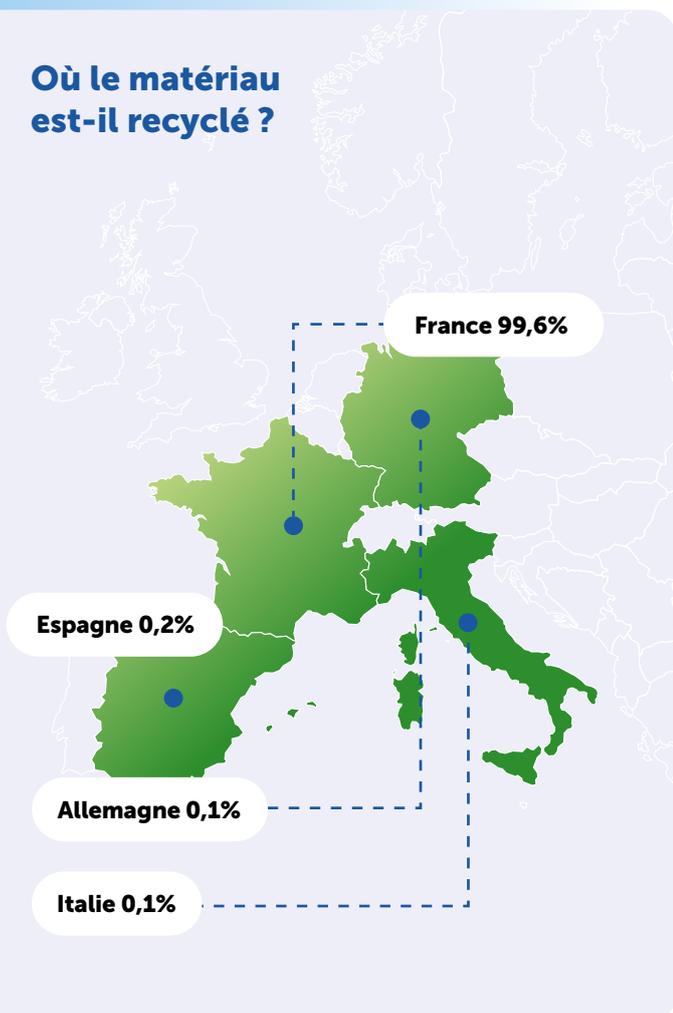
En porte à porte (sac PMC) ou points de collecte.
Dans certaines intercommunales, les PMC sont également acceptés au récyparc.



Méthode de recyclage

Les fibres de papier sont décollées des couches de plastique et d'aluminium (PolyAl). Les fibres de papier libérées sont ensuite recyclées comme le papier-carton. Le PolyAl est transformé en palettes réutilisables, distributeurs, bacs à plantes ou caisses.

Où le matériau est-il recyclé ?



25,7 kg

de PMC collectés
par habitant



11,9 kT

de cartons à boissons recyclés

Le pourcentage de recyclage des cartons à boissons continue d'augmenter. Cette évolution est principalement due à l'amélioration du recyclage du PolyAl, qui représente 25 % (du poids) d'un carton à boissons.

Applications des matériaux recyclés

- couche supérieure du carton ondulé
- papier hygiénique : papier-toilette, serviettes et essuie-tout

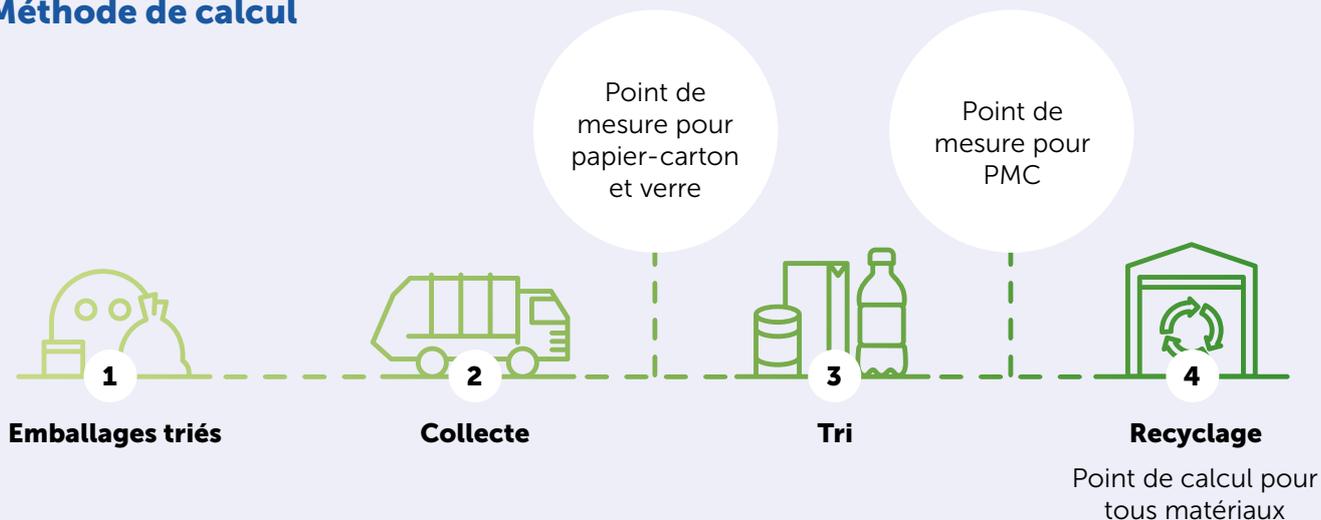
81%*

par rapport aux membres* de Fost Plus



** Près de 84 % de tous les emballages sur le marché belge (en poids) proviennent des membres de Fost Plus. Le reste est acheté par les consommateurs à l'étranger (achats frontaliers) ou vendu par des entreprises qui se soustraient sciemment ou non à leur obligation de reprise (les « freeriders »).*

Méthode de calcul



Comment le taux de recyclage est-il calculé ?

Le taux de recyclage est calculé au moment du recyclage, après élimination de tous les contaminants et matériaux impropres éventuels des balles triées.

La méthode utilisée a été établie au niveau européen et validée par la Commission interrégionale de l'emballage (CIE).

